



# SOUTENEZ INITIATIVE BIEVRE-VALLOIRE

ACTEUR ESSENTIEL DU DEVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES LOCALES

1, Boulevard de Lattre de Tassigny – 38260 La Côte Saint André  
04 74 20 84 00  
[contact@initiative-bievre-valloire.fr](mailto:contact@initiative-bievre-valloire.fr)

 @initiativebievrevalloire

## 1 Participez au dynamisme économique local

Initiative Bièvre-Valloire s'investit pour la création/reprise d'entreprise. En soutenant l'association, vous contribuez au dynamisme économique local.

En 2021, c'est :  
54 entrepreneurs financés et 85 emplois créés ou maintenus

## 2 Associez votre structure à un réseau efficace et reconnu en France

Initiative Bièvre-Valloire est membre du réseau Initiative France, 1<sup>er</sup> réseau associatif français de financement de la création/reprise d'entreprise.

En 2021, c'est :  
8 entreprises aidées sur 10 toujours en activité 3 ans après leur lancement

## 3 Développez l'activité de votre structure

Initiative Bièvre-Valloire organise des événements pour favoriser les échanges et les partages d'expérience. Rejoindre la plateforme, c'est initier de nouvelles coopérations.

## 4 Soutenez le bénévolat économique

Initiative Bièvre-Valloire s'appuie sur des bénévoles engagés pour l'entrepreneuriat local. En apportant votre contribution, vous vous associez à l'action des bénévoles.

En 2021, c'est :  
Une quarantaine de bénévoles qui s'investissent dans l'association

## 5 Bénéficiez d'une réduction d'impôts

Initiative Bièvre-Valloire dispose de l'agrément fiscal permettant à votre structure de bénéficier d'une déduction d'impôts de 60 % de la somme versée. Si vous souhaitez faire un don à titre personnel, le taux passe à 66 % !

Vos coordonnées et celles de votre entreprise ou structure :

Votre e-mail : .....@.....

Société / organisation : .....

Civilité :  Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :  
.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone / mobile : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Effectif de l'entreprise : .....

Si vous ne souhaitez pas que le nom de votre structure et votre logo apparaissent sur le site internet d'Initiative Bièvre-Valloire, merci de cocher cette case

PARTICIPATION 2022\*

Le montant du don est LIBRE : bénéficiez d'une réduction d'impôts de 60 % ou 66 % !

Montant du don	Nature du don (virement ou chèque)	Date et signature

*A noter que la loi relative au mécénat permet à l'entreprise de déduire directement de l'impôt une somme égale à 60 % des dons versés dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires HT (article 238 bis du Code Général des Impôts).*

*Pour les particuliers, le taux passe à 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200 bis du Code Général des Impôts).*

*\*Sous réserve d'acceptation par le Conseil d'Administration.*

Bulletin et règlement à renvoyer par courrier à :

Initiative Bièvre-Valloire, 1 boulevard de Lattre de Tassigny, 38260 La Côte Saint André.